



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE ZÉRO DÉCHET

MÉMOIRE

2021



INTRODUCTION	2
QU'A FAIT LE QUÉBEC CES 20 DERNIÈRES ANNÉES ?	2
NON À LA CULPABILISATION DES CITOYEN.NE.S	3
L'Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)	5
Le mouvement zéro déchet	6
La réduction à la source : mentionnée mais peu mise en pratique	8
3.1 Informer, Sensibiliser, Éduquer tous les citoyens	8
Recommandations :	9
3.2 Lutter contre le gaspillage alimentaire	10
Recommandations :	10
Réemploi et réparation	12
Recommandations (pour le réemploi)	12
Recommandations (pour la réparation)	12
Recyclage	14
Recommandations	14
Compostage	16
Recommandations	16
Références	17

INTRODUCTION

La tenue de ce BAPE, alors même que de nombreux décrets sur l'agrandissement des sites d'enfouissement viennent d'être décidés, laisse perplexe quant à l'ambition réelle que le gouvernement souhaite mettre en place pour résoudre ces enjeux pour les 20 prochaines années. Constat d'autant plus inquiétant quand on regarde en arrière pour observer le chemin parcouru. Actuellement, l'indicateur suivi par tout le monde — à savoir la quantité de matières résiduelles par habitant (mais qui comptabilise les matières générées au-delà des individus), dévoile une tendance à la hausse de la génération de matières résiduelles dans la province ; et caracole dans les moyennes les plus importantes une fois comparées à celles de l'international. Dans notre dernière politique de gestion des matières résiduelles, nous nous sommes fixé de réduire ce chiffre à 525 kg/habitant (ou moins) pour 2023. En 2016, nous étions arrivés à 660 kg/habitant. Aujourd'hui, nous remontons vers les 720 kg/habitant, soit un retour en arrière de presque 10 ans.

Avec la crise sanitaire de surcroît, et les nombreux reculs observés à cette occasion (sur des avancées parfois durement gagnées), cette tendance devrait s'accroître. Nous nous devons donc de revoir nos ambitions et investissements à la hausse pour faire face à la crise des déchets, sans sacrifier l'environnement et les générations futures.

QU'A FAIT LE QUÉBEC CES 20 DERNIÈRES ANNÉES ?

Des grandes promesses pour peu de résultats. Aujourd'hui, 30% des déchets dans les sites d'enfouissement sont des matières organiques : on se demande où sont passés les objectifs 2020 interdisant l'enfouissement des matières organiques — qui a déjà été maintes et maintes fois repoussé... Abandonnés, voici où en sont aujourd'hui ces objectifs. Quand on connaît l'ampleur de la crise climatique et à quel point les efforts collectifs et internationaux se mesurent à la hauteur de la quantité de GES réduits, il est bien ironique de constater que nous en sommes encore à générer du méthane (gaz au pouvoir à effet de serre hautement plus important que le CO₂) avec nos épluchures de légumes. Pourtant, cette fois-ci, pas de G20 ou d'accords internationaux complexes pour lesquels notre économie pourrait se retrouver en difficulté. Non. Il s'agit ici d'un enjeu interne et national sur lequel nous nous butons, et ce depuis des dizaines et des dizaines d'années.

Le cas du verre en est un exemple concret - coincé entre les lobbies, nous avons perdu plus de 25 ans pour régler cet enjeu dont nous savions déjà tout sur les tenants et les aboutissants. À la lumière de cet exemple, nous rappelons l'importance de mettre une définition claire et non fluctuante de ce que nous appelons « matière résiduelle ». En effet, l'exemple du verre nous a montré à quel point il est « tentant » de gérer une problématique et la faire paraître *moindre* quand on peut jouer sur les étiquettes : nos tonnes de verre sont ainsi devenues des matériaux de recouvrement, sorte de porte de sortie plus « honorable » que le simple terme d'élimination — cela revient pourtant au même.

C'est dommage ! Surtout quand on sait que cette matière noble pourrait être refondue à l'infini, que la façon dont nous la récupérons amoindrit la qualité de nos autres matières et que nous mettons toujours plus de pression sur l'environnement avec l'extraction accrue de sable pour fabriquer du nouveau verre. L'incompréhension est ancrée et il y a de quoi se questionner sur nos intentions réelles à régler le problème en constatant le non-sens.

Cet état des lieux sera sans doute l'occasion de constater que nous ne respectons pas notre propre *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Les investissements entre les premiers « R » d'un côté, et le recyclage de l'autre sont diamétralement opposés à la priorisation que nous nous sommes nous-mêmes fixée. La réduction à la source et le réemploi restent le parent pauvre de toutes les politiques gouvernementales et municipales. La casserole sur le rond brûle, mais nous ne tournons pas le bouton pour éteindre.

Afin de ne pas reproduire sur les 20 prochaines années le constat énoncé plus tôt, nous invitons le gouvernement à revoir sa définition des déchets ultimes, à se doter d'objectifs chiffrés ambitieux couplés d'une réelle stratégie pour les atteindre. Cela ira forcément avec une incitation financière pour « forcer le pas » : actuellement, l'ensemble des coûts liés à l'enfouissement des matières résiduelles n'est pas du tout dissuasif et pousse à l'inaction. Ils ne financent pas assez les coûts liés à la réduction à la source et à sa promotion. Au Québec, la redevance à l'élimination est passée de 20,38 \$ en 2010 à 23.75\$ la tonne métrique en 2020. Ces augmentations sont insuffisantes pour dissuader l'enfouissement et inciter à la réduction à la source, au réemploi et au recyclage (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2020). Le gouvernement devrait être beaucoup plus ambitieux et rapide dans la mise en place de l'évolution de ces coûts. Dans ce domaine, la Nouvelle-Écosse a pris les devants et génère 398 kg de déchets par habitant. Localement, la Gaspésie a elle aussi été de l'avant. Résultat, elle a atteint un taux per capita de 422 kg/habitant. On serait tenté de dire un simple : CQFD¹.

Rappelons ici que notre objectif pour 2023 est de 525 kg/habitant - constat le rendant à la fois *accessible*, mais par la même aussi *peu ambitieux*.

NON À LA CULPABILISATION DES CITOYEN.NE.S

Si nous sommes fiers de l'engouement envers le zéro déchet et la réduction à la source, nous n'en remettons pas moins en question le penchant non négligeable à envisager la crise des déchets sous la loupe seule de la responsabilisation individuelle — chassant ainsi de la discussion la responsabilisation des gouvernements et des industriels.

Nous espérons que le gouvernement voit en l'importance du mouvement zéro déchet une opportunité pour devenir beaucoup plus ambitieux dans sa politique de gestion des matières résiduelles et notamment mettre — enfin — l'emphase qu'il se doit sur les premiers R de notre hiérarchie. La communauté du zéro déchet pourrait en cela devenir une « armée » d'ambassadeur.ice.s d'une politique québécoise qui serait ambitieuse.

¹ CQFD : Ce qu'il fallait démontrer

Notons aussi que l'excès du report de culpabilité vers l'individu pourrait faire basculer le rapport citoyen vis-à-vis de ce dernier d'une position de *changement de normes et de comportements* (posture intéressante) à une *position d'abandon ou de paralysie* (ici beaucoup moins). L'intérêt toujours plus grandissant envers le zéro déchet ou le minimalisme ne doit pas être une course vers la « perfectitude » qui pourrait mener vers un épuisement individuel (et souvent féminin), mais bien le premier pas vers une prise en considération d'un système à modifier et une démonstration de foi envers les alternatives qui se mettent en place pour remédier aux enjeux de façon plus systémique. Le gouvernement a entre ses mains le devoir d'aller chercher dans la démonstration de la viabilité de ces nouveaux concepts (dont le Québec a la chance d'être riche) pour créer de nouvelles normes. Que ce soit des systèmes de consignation de tasses réutilisables comme La Vague, des invendus alimentaires qui deviennent des confitures ou des jus comme Les Rescapés et Loop, ou encore le déploiement des épiceries zéro déchet sur une large partie du territoire, les entrepreneurs et les entrepreneuses du Québec méritent que leurs solutions soient élevées à la hauteur de ce qu'elles apportent à la société. Sortons-les de leur marginalité et investissons dans les solutions !

En remontant plus haut dans l'échelle, nous tenons à signaler la chance du gouvernement de ne pas avoir déjà observé un mouvement de désaveux massif de la part de ses citoyens. Le contrat de confiance établi entre la population et le gouvernement autour du système de recyclage notamment est actuellement « sur le fil » — le grand public n'ayant en effet pas complètement conscience de l'immense différence entre les pourcentages de récupération et ceux de recyclage. Le gouvernement se doit donc de mettre les bouchées doubles pour améliorer la situation afin de ne pas perdre la confiance du public et voir la participation au tri des matières s'effondrer. Le cas échéant, la pente pour remonter vers nos objectifs serait excessivement longue.

Il y a actuellement un mythe sur le recyclage — que celui-ci reste LA solution alors que le recyclage du plastique reste dépendant du pétrole, que le recyclage du papier reste dépendant de l'exploitation des forêts, etc. C'est pourtant l'un des premiers exemples nommés lorsque l'on demande au grand public quel geste il pose pour l'environnement.

L'exemplarité des institutions publiques apparaît comme une condition *sine qua non* pour être cohérente avec des efforts accrus de la population.

Enfin, la transparence aussi est primordiale pour mieux appréhender les enjeux et améliorer nos systèmes de fonctionnement avec une information juste et précise. L'idée ici n'est pas de tomber dans la recherche du coupable dans la chaîne des intervenants, mais de mieux comprendre pour mieux solutionner. On le sait aujourd'hui, le manque de traçabilité de nos matières recyclables nous empêche parfois de bien comprendre ce qui se joue avec nos déchets et de mobiliser à la hauteur des efforts à faire.

1. L'Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)

L'Association québécoise Zéro Déchet (AQZD) a été fondée le 24 mars 2017 par un groupe de citoyennes et citoyens engagés individuellement dans une démarche de réduction des déchets et souhaitant agir à plus grande échelle. En portant au niveau collectif leurs actions et en partageant avec leurs pairs leur démarche, les ressources existantes et les solutions accessibles, les membres de l'Association démontrent qu'il est possible d'avoir à la fois un discours et un impact positif pour créer le changement et le rendre réalisable.

À l'automne 2017 s'est tenue la première édition du Festival Zéro Déchet, projet fondateur de l'Association, créée par des citoyens et pour des citoyens. Depuis octobre 2017, l'Association rayonne aux quatre coins de la province par le biais de projets innovateurs et se positionne comme figure experte du zéro déchet. Elle a consolidé et anime une communauté zéro déchet grandissante qu'ont rejoint de nombreux membres, notamment à la suite des différentes éditions du Festival Zéro Déchet.

L'Association souhaite accompagner et rythmer l'engouement actuel pour le mouvement zéro déchet et souhaite rejoindre le plus de citoyens possible afin de rendre accessibles pour l'ensemble de la société québécoise les pratiques de réduction à la source.

L'Association souhaite abaisser les obstacles perçus par le grand public dans la lutte aux changements climatiques en arborant un discours positif, inclusif et porté sur les solutions. Depuis environ cinq ans, le mouvement zéro déchet a en effet démontré que cette nouvelle approche permettait d'atteindre des objectifs importants tout en attirant un nombre sans cesse grandissant de citoyens.

Dans le cadre du mandat du Bureau d'audience publique en environnement sur le portrait des déchets au Québec, l'AQZD représente une voix et un point de vue citoyen. Il n'y a plus aucun doute sur la mobilisation mondiale en faveur de meilleures pratiques environnementales et le Québec n'y fait pas exception, bien au contraire. À cet égard, l'AQZD est un organisme ayant une vision horizontale: elle évalue les données existantes et formule ses positions en fonction des initiatives ayant un impact réel, positif et concret.

2. Le mouvement zéro déchet

Le déploiement du mode de vie zéro déchet, que l'on observe depuis un peu plus de six ans aujourd'hui, démontre un engouement citoyen à poser des gestes concrets pour l'environnement en passant par la réduction à la source.

Aujourd'hui devenu un véritable mouvement de société, le zéro déchet rejoint de plus en plus de gens. Nous tenons ici à souligner que l'Association québécoise Zéro Déchet est une preuve de cette mobilisation et de cet intérêt croissant de la population. En deux ans, un groupe de citoyens a porté bénévolement la mise en place d'une association en même temps que deux événements d'envergure au Québec (les deux éditions de son Festival Zéro Déchet), ainsi que bien d'autres projets de sensibilisation². Notre Festival joue un rôle moteur dans le développement de cette philosophie et dans l'éducation de la population pour la réduction des déchets à la source. La croissance de la participation au Festival en est d'ailleurs une preuve éloquente: la première édition a vu quelque 7 000 curieux se déplacer et la dernière (en présentielle) plus de 11 000.

Les citoyens et citoyennes impliqués dans notre association démontrent la force de leurs convictions à militer et agir pour la protection de l'environnement, en plus d'être des ambassadeurs et ambassadrices pour des politiques publiques hautement (plus) ambitieuses sur le plan environnemental.

Parallèlement, on observe depuis près de trois ans un mouvement plus large sur la question climatique : l'été caniculaire et les îlots de chaleur de l'île de Montréal ont concrétisé à l'esprit de plusieurs les effets des changements climatiques déjà ressentis au Québec. La démission du ministre français de l'Environnement, Nicolas Hulot, a quant à elle donné le ton à la campagne électorale provinciale 2018, qui a elle-même engendré un mouvement social écologique, ponctué notamment par le Pacte pour la transition et par la création d'une série de manifestations via des rassemblements dits *La Planète s'invite au parlement*. S'en est suivi les larges mobilisations des étudiant.e.s du Québec qui ont mené à la plus grande manifestation de l'histoire du Canada le 27 septembre 2019. La pression médiatique n'est pas retombée depuis mais, force est de constater que les enjeux environnementaux et les mobilisations citoyennes sur le terrain, ont été mises à mal par la crise sanitaire.

Cette mobilisation sur la question climatique et le développement du mouvement zéro déchet démontrent bien l'inquiétude du grand public vis-à-vis de ces questions et surtout, sa volonté d'agir. Des changements sont attendus de la part des entreprises et la pression est de plus en plus forte sur elles ainsi que sur les instances gouvernementales, qu'elles soient municipales, provinciales ou fédérales, afin qu'elles participent à mettre en place des changements durables. Il revient ici de dire que le niveau provincial permettrait aux municipalités de prendre tout l'élan que certaines d'entre elles souhaitent déployer : beaucoup des actions de ces dernières seraient simplifiées ou simplement rendues possibles par des actions portées au niveau provincial.

² Association québécoise Zéro Déchet (AQZD) - Rapports annuels : <https://www.aqzd.ca/a-propos/>.

Les citoyens savent qu'ils peuvent changer les choses. Mais ils savent qu'ils ne peuvent être seuls à mettre l'épaule à la roue : le gouvernement doit adopter des changements et mettre en place des solutions qui sauront gagner la confiance du public parce qu'elles sont créatives, positives et viables à long terme.

3. La réduction à la source : mentionnée mais peu mise en pratique

3.1 Informer, Sensibiliser, Éduquer tous les citoyens

Il est évident que les matières résiduelles non produites ne nécessitent pas d'être collectées, n'ont finalement pas à être gérées et de ce fait ne coûtent rien.

En allant plus loin, on peut aussi souligner qu'en les réduisant, on diminue les pressions sur les ressources naturelles et on évite les impacts environnementaux et sociaux liés à leur extraction en amont. La réduction à la source concerne les mesures intervenant lors de la production des matières résiduelles ou lors de l'achat des produits de consommation. Ces mesures visent essentiellement des changements dans les habitudes de consommation des citoyens, des services municipaux et de tous les types de consommateurs. La réduction à la source occupe le plus haut niveau de la hiérarchie des 3RV-E. Une des stratégies de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est d'ailleurs de respecter cette hiérarchie de mesures. Bien que réprécisé dans la mise à jour de 2019, le projet de PMGMR n'engage pas les municipalités à faire des efforts à cet égard et, malgré une baisse de 1% des quantités de matières générées entre 2017 et 2018 sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Commune (CMM), on parle encore de 1 750 000 tonnes, ce qui reste bien trop important !

Finalement, on pourrait profiter du temps de répit qu'offrent les différents agrandissement des lieux d'enfouissement technique pour concentrer la majorité de nos efforts sur la réduction des quantités de déchets générés annuellement.

Le Québec doit favoriser la prise de conscience de l'importance de la réduction à la source. Cela doit passer par des campagnes d'information, sensibilisation et éducation (ISE) généralisées et sur l'ensemble du processus, à destination de tous les acteurs. En effet, il est important de tous les considérer afin d'instaurer un système équitable. Il est crucial d'expliquer à chacun les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés aux matières résiduelles. À San Francisco, ville exemplaire concernant la GMR, la collecte des matières organiques et matières recyclables est accessible à tous depuis 2003 et est gérée entièrement par le secteur privé. Les efforts peuvent donc aisément être mis sur les campagnes de sensibilisation et d'information pour motiver la population (citoyens comme ICI) à participer. Chaque année, la municipalité investit près de 7 millions de dollars USD dans le programme Zero Waste créé en 2002 (GAIA, 2012).

Finalement, afin de susciter l'adhésion des différents acteurs de la société (principalement les ICI et citoyens), les municipalités québécoises et le gouvernement doivent accentuer les communications permettant la participation, l'accessibilité et la compréhension de la nécessité d'un système de gestion des matières résiduelles et du bannissement de l'élimination pour plusieurs matières.

Il est aussi intéressant de mettre en avant le potentiel considérable de création d'emploi de tout niveau qui peut découler de la réduction à la source. Un rapport de l'ONG Gaïa (Global Alliance

for Incinerator Alternatives) explique que “le secteur de la réparation crée 3 fois plus d’emplois que le secteur du recyclage, qui crée lui-même 50 fois plus d’emplois que l’élimination des déchets”. Investir dans la réduction à la source aurait donc aussi des impacts sociaux-économiques bénéfiques pour notre société québécoise !

Recommandations :

- Le gouvernement doit attribuer un fonds aux organismes environnementaux, qui sont des acteurs essentiels pour ce volet, qui peuvent l’accompagner à mener une grande campagne d’information, de sensibilisation et d’éducation portant spécifiquement sur la réduction à la source et le réemploi.
Le but serait d’initier les citoyens, les industries, les commerces, les institutions et les employés municipaux à la réduction à la source et ses bienfaits.
Les redevances à l’enfouissement pourraient être mises à contribution pour financer cette campagne, qui devrait se faire en continu, non seulement pour atteindre nos objectifs, mais aussi pour les maintenir en instaurant un changement durable des habitudes de consommation.
- L’accès des citoyens au mode de vie zéro déchet doit également être amélioré en concertation avec les entreprises et organismes communautaires locaux, afin d’assurer une meilleure répartition géographique.
- Des programmes dédiés aux familles, comme les accompagnements Zéro Déchet, qui peuvent être mis en place en collaboration avec les organismes environnementaux, permettent aussi de mettre en évidence les bienfaits de ce mode de vie d’un point de vue santé, bien être et économie. Ils sont à multiplier.
- Le gouvernement doit favoriser les principes de l’économie circulaire à grande échelle et notamment l’écoconception afin de réduire à la source les quantités de matières utilisées dans la conception de produits, d’emballages et de contenants, ainsi que de s’assurer que les matières utilisées aient un potentiel de mise en valeur démontré au Québec.
[La Suède prévoit notamment](#) “d’inciter à l’écodesign des produits en pénalisant via une nouvelle taxe les produits contenant des matériaux non recyclables ou difficilement recyclables et réparables.”
- Le gouvernement doit d’abord faire preuve d’exemplarité dans ses institutions publiques en interdisant notamment les plastiques à usage unique comme les bouteilles d’eau et couverts
- Le gouvernement doit interdire au Québec les produits à usage unique courant, afin d’assurer une cohérence nationale :
 - Sacs en plastique, pailles, couverts, touillettes, boîtes à sandwich, couvercles de boissons

- Interdiction de la mise en marché d’emballages à faible potentiel de recyclage donc interdiction du plastique 6
- Interdire l’usage de la vaisselle jetable aux clients restant sur place, dans la restauration et promotion des contenants consignés
- Faire une large campagne de communication pour promouvoir l’eau du robinet, en rassurant notamment sur la qualité de l’eau du réseau publique
- Interdiction la distribution de bouteille en plastique sur les événements et dans les institutions publiques

Ces mesures donneraient un véritable coup d’envoi à un changement des pratiques de consommation.

3.2 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Plusieurs études canadiennes récentes, dont une du Conseil National Zéro Déchet, révèlent que chaque Canadien jetterait entre 60 kg - 70 kg de nourriture par année. RECYC- QUÉBEC précise d’ailleurs qu’ « on évalue à 11,2 millions de tonnes la quantité de résidus évitables, soit d’aliments qui auraient dû être mangés. Ce qui représente suffisamment de nourriture pour nourrir toutes les personnes habitant au Canada pendant près de 5 mois ».

Mais le gaspillage ne se limite malheureusement pas uniquement aux denrées alimentaires, il touche tous les secteurs des biens de consommation. On peut citer les emballages, les produits électroniques désuets ou qu’on ne prend pas le temps de réparer, les objets qui ne sont pas arrivés à leur fin de vie utile mais que l’on jette.

Recommandations :

- Le gouvernement peut jouer le rôle d’exemple en intégrant des pratiques plus responsables, limitant le gaspillage, dans ses institutions, via notamment des exigences dans les pratiques d’achats et appels d’offres.
- Le gouvernement doit s’assurer que la législation ne favorise pas les pertes et gaspillages. Actuellement les distributeurs intègrent les pertes et gaspillages dans leur modèle d’affaires, mais il faudrait les inciter à revoir ces pratiques pour limiter le gaspillage.
- Le gouvernement peut s’inspirer de la [loi française anti-gaspillage](#) mise en place en 2020; très complète, elle aborde plusieurs domaines et permet de poser les bases d’une réflexion globale. Il est cependant primordial de s’assurer que des actions durables découlent et que toutes les parties prenantes sont outillées ou accompagnées pour agir.
- Dans l’alimentation :
 - Revoir le principe de la mention “meilleur avant”;

- Interdire de jeter de la nourriture encore consommable en obligeant chaque supermarché de plus de 400 m² à rechercher un partenariat avec une association d'aide alimentaire pour lui céder ses invendus alimentaires, au lieu de les jeter ou de les détruire;
- Soutien plus important des banques alimentaires qui permettent de réduire ce gaspillage alimentaire.

4. Réemploi et réparation

Le gouvernement doit mettre en place des incitatifs pour soutenir la réparation/réemploi et s'assurer de la pérennité de la filière. Ce secteur présente une opportunité de création d'emplois locaux, de formations professionnelles et l'application du concept de développement durable en intégrant les 3 dimensions : sociale, économique et environnementale. D'ailleurs certaines ressourceries (exemple : Estrie Aide et La Ressourcerie des Frontières) travaillent en collaboration avec des écocentres et privilégient ce type de pratique tout en incluant la dimension sociale notamment en faisant de la réinsertion professionnelle.

Recommandations (pour le réemploi)

- Financement de programmes de consigne pour la restauration.
- Ristourne obligatoire donnée par le commerçant pour les clients qui apportent leur contenants pour l'achat en vrac. La France va mettre en place cette initiative (Ministère de la Transition écologique, 2020)
- En attendant l'interdiction des produits jetables, facturation d'un frais supplémentaire sur les produits jetables au client en restauration, par exemple les ustensiles. Cela permettrait un sensibilisation du consommateur et un incitatif à la réutilisation (La Vague, 2021)
- Changer l'image du réemploi : grande campagne valorisante. Selon le baromètre de la consommation écoresponsable, en 2018 l'indice d'intensité d'achat de seconde main au Québec est le plus faible au Canada. (Nouvelle ESG UQAM, s.d)
- Le développement de complexes de gestion des matières résiduelles intégrés incluant le réemploi : à l'exemple de Baie-Comeau (Régie de Manicouagan, s.d) . Cette installation inclut un centre de transfert, un écocentre, les ateliers d'ébénisterie et de mécanique, le magasin de réemploi ainsi qu'un entrepôt communautaire. La France développe aussi ce type de concept. (Reporterre, 2021)
- Lors de la collecte des villes des encombrants, mettre en place un processus pour s'assurer que les objets encore utilisables ne soient pas enfouis : soit en effectuant un collecte séparée (exemple : partenariat/financement d'organisme oeuvrant dans le réemploi) ou en triant puis en les acheminant à des lieux adéquats.
- Privilégier les organismes à but non lucratif pour s'assurer de la réalisation de la mission donnée afin d'éviter le profit économique à tout prix au détriment de la mission première.

Recommandations (pour la réparation)

Pour inciter le consommateur à la réparation

- Création de crédit d'impôt et baisse de la taxe sur la réparation. En Suède, la taxe est passée de 24% à 12% et un crédit d'impôt à hauteur de 50% va être mis en place. (Transition Europe, s.d).
- Lutter contre l'obsolescence programmée et mettre en place des mesures pour inciter les producteurs à l'écoconception

Les recommandations qui suivent s'inspirent de la loi française anti-gaspillage :

- Mise en place d'un indice de réparabilité de manière progressive sur les produits électroniques (Transition Europe, s.d)
- Disponibilité des pièces détachées pendant 5 années suite à la mise en marché d'un produit (Transition Europe, s.d)
- Allongement de la garantie de 6 mois suite à une réparation.
- Création d'un fonds réparation qui permettra de financer les ressourceries et les écocentres qui mettent en place des services de réparation ainsi que le financement des crédits d'impôts et baisse de taxes pour le consommateur.
- Intégrer la notion de réparation dans la responsabilité élargie des productions qui ne garantit actuellement que le recyclage et courtcircuite les réseaux de réparation.

5. Recyclage

Nous sommes à l'ère de la récupération. Le bac de recyclage qui occupe les foyers québécois est en réalité un bac de tri. En 2021, force est de constater que nous ne sommes pas encore capables de proposer une industrie du recyclage fiable et efficace. Les écarts entre les taux de récupération et ceux de recyclage sont excessivement grands. On peut évoquer, dans ce manque d'efficacité, les non-sens mis en place par le gouvernement lui-même qui sabotent, en amont, nos systèmes. C'est le cas notamment avec le système de récupération du verre dans nos bacs qui implique une contamination de l'ensemble des matières et abaisse leurs qualités et leurs valeurs marchandes.

Si notre système manque ses objectifs, nous devons aussi pointer du doigt que le recyclage ne correspond pas à la solution *magique* comme souvent présenté. En effet, dans la majorité des cas, le recyclage nécessite l'apport de matières premières dans le cycle. Le plastique recyclé se nourrit de nouveau plastique. On ne règle ainsi pas la pression sur nos écosystèmes.

En cela, le recyclage fait figure d'une sorte de *mythe* et, par l'importance que lui donne le gouvernement, détourne l'attention vers les enjeux primordiaux que sont la réduction à la source, la lutte au gaspillage alimentaire, le réemploi, la réparation, etc.

Recommandations

- Modification du système de collecte sélective : en sortant par exemple le verre du bac de récupération qui contamine les autres matières dans les centres de tri. Certaines municipalités québécoises ont mis en place des cloches pour le verre et cette formule rencontre une forte popularité.

En matière de recyclage, le gouvernement pourrait prendre exemple sur la Nouvelle Écosse qui présente le taux d'enfouissement le plus faible au Canada (398 kg par personne).

- Utilisation de camions à double compartiment pour la collecte sélective. En Nouvelle-Écosse, les citoyens doivent séparer les matières en amont : deux bacs de recyclage ce qui permet de réduire la contamination et de s'assurer de la recyclabilité de la matière. (La Presse, 2019)
- Élargissement de la consigne à tous les types de contenants en plastique, en aluminium ou en verre. Cette mesure est mise en place en Nouvelle-Écosse, d'ailleurs le montant de la consigne est parfois plus élevé que le produit pour assurer sa récupération. (La Presse, 2019)
- Standardisation des emballages pour faciliter le recyclage mais pourrait aussi indirectement rendre plus simple le réemploi de certains emballages en facilitant le

travail des centres de tri. La standardisation des bouteilles de bière au Québec en est un bel exemple.

- Étiquetage universel sur les emballages indiquant si le produit est recyclable ou non, le but étant de simplifier la compréhension pour les citoyens et leur permettra de privilégier l'achat d'emballages réellement recyclables.

6. Compostage

En dernier recours, lorsque les aliments ne sont plus consommables pour l'homme et qu'aucun débouché n'est envisageable pour la matière, le gouvernement doit s'assurer que celle-ci soit bien compostée. En effet, des GES sont émis lors de la décomposition de la matière organique dans les lieux d'enfouissement technique (LET). Au Québec, la matière organique est enfouie, donc se décompose sans oxygène, générant du biogaz composé de méthane CH₄. Ce gaz a un pouvoir réchauffant 25 fois plus élevé que le dioxyde de carbone CO₂. Bien que des techniques de captation existent dans les LET, on constate encore certaines fuites (RECYC-QUÉBEC, 2019). En 2017, la part d'émissions venant de la gestion des matières résiduelles était de 5,8%, correspondant majoritairement à l'émission de méthane (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019).

Recommandations

- Les municipalités doivent offrir gratuitement la collecte des matières organiques aux industries, commerces et institutions (ICI) sur son territoire couplée à une taxe sur la gestion des déchets destinés à l'élimination. De plus, elle doit accepter la matière déshydratée (déshydrateur thermique) ou digérée (digesteur aérobie).
- Pour inciter à l'application des mesures : diminuer les passages pour la collecte des ordures ménagères et augmenter les passages pour la matière organique.

La Ville de Montréal a prévu de réduire ses passages pour les ordures ménagères deux fois par semaine. Nous encourageons cette démarche. (Radio Canada, Novembre 2020)

- À long terme, interdiction de mettre des matières organiques dans les ordures et mise en place de poubelles munies d'un transpondeur RFID, à l'image de la ville de Beaconsfield (Beaconsfield, s.d.).

Références

Beaconsfield. (s. d.). Collecte Intelligente. <https://www.beaconsfield.ca/fr/tarification-incitative-1>

Gaïa (Global Alliance for Incinerator Alternatives) (2021). “Zero Waste and economic recovery : the job creation potential of zero waste solutions”

<https://zerowasteworld.org/wp-content/uploads/Jobs-Report-ENGLISH-2.pdf>

Gouvernement Français (2020) La loi anti-gaspillage dans le quotidien des français : concrètement?

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Document_LoiAntiGaspillage%20_2020.pdf

Gouvernement du Canada. (2020). Perte et gaspillage alimentaire.

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/perde-gaspillage-alimentaire.html>

La presse (2019) La Nouvelle-Écosse, championne du recyclage

<https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2019-05-12/la-nouvelle-ecosse-championne-du-recyclage>

La Vague (2021) <https://www.la-vague.ca/programme-025>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2019)

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/index.htm>

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2021)

Redevances pour l'élimination de matières résiduelles

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/index.htm#:~:text=Redevances%20pour%20l'%C3%A9limination,-Les%20redevances%20exigibles&text=En%202021%2C%20les%20redevances%20exigibles,%2C75%20%24%20la%20tonne%20m%C3%A9trique.>

Nouvelle EGG UQAM (s.d) L'Observatoire de la consommation responsable dévoile la 5e édition de l'Indice Kijiji de l'économie de seconde main

<https://nouvelles.esg.uqam.ca/2019/observatoire-consommation-responsable-devoile-5e-edition-lindice-kijiji-deconomie-seconde-main>

Transition Europe (s.d) Economie circulaire : en Suède, des crédits d'impôt pour les ménages qui réparent!

<https://www.transition-europe.eu/fr/bonnepratique/economie-circulaire-en-suede-des-credits-dimpot-pour-les-menages-qui-reparent#:~:text=Le%20Fla%20propri%C3%A9taire%20du%20bien,uniquement%20les%20activit%C3%A9s%20de%20r%C3%A9paration.>

RECYC-QUÉBEC. (2019). Gaspillage alimentaire.

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/gaspillage-alimentaire>

Radio Canada (Novembre 2020). La fréquence des collectes de déchets à Montréal pourrait diminuer dès 2022

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1749006/collecte-montreal-budget-recyclage-arrondissement>

Régie de Manicouagan (s.d) <http://www.regiemanicouagan.qc.ca/complex.html>

Reporterre (2021)

<https://reporterre.net/Donnez-prenez-recyclez-une-dechetterie-girondine-transformee-en-boutique-gratuite>

Ce mémoire a été rédigé par Laure Mabileau (contexte), Elodie Morandini (Réduction à la source) et Marion Nuss (Réemploi et réparation, recyclage et compostage) pour l'Association québécoise Zéro Déchet.